

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2021-015

Réunion du 13 septembre 2021

Objet : **Reconduction convention élaboration des paies**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la signature de la convention avec le centre de gestion signé le 14 décembre 2015 ;

Vu la délibération n°2020 039 du 30 novembre 2020 portant reconduction de la convention d'élaboration des documents de paie pour l'année 2021 rectifiée par la délibération n°2021 006 concernant les tarifs DSN ;

Le bureau, réuni le 13 septembre 2021 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la reconduction de la convention avec le centre de gestion de l'Eure pour l'élaboration des éléments de paie,

**Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : [contact@eurenormandienumerique.fr](mailto:contact@eurenormandienumerique.fr)

- D'autoriser le Président à signer la reconduction de la convention relative à la prise en charge par le centre de gestion de l'Eure pour les agents d'Eure Normandie Numérique de l'élaboration des éléments de paie pour l'année 2022.

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Évreux, le 13 septembre 2021

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Frédéric Duché**

